



Appel à projets Innovation Mayotte 2020

IMPORTANT

Adresse de publication de l'appel à projets

<https://cg976.fr/services-en-ligne/aides-et-subventions/appels-a-projets>

Adresse de dépôt de candidatures

https://lecd976soutientmonprojet.fr/aides/#/cd976/connecte/F_ddei_avremb/depot/simple

Puis « Création de compte » pour déposer votre projet

Contacts :

ismael.tarime@adim-mayotte.fr

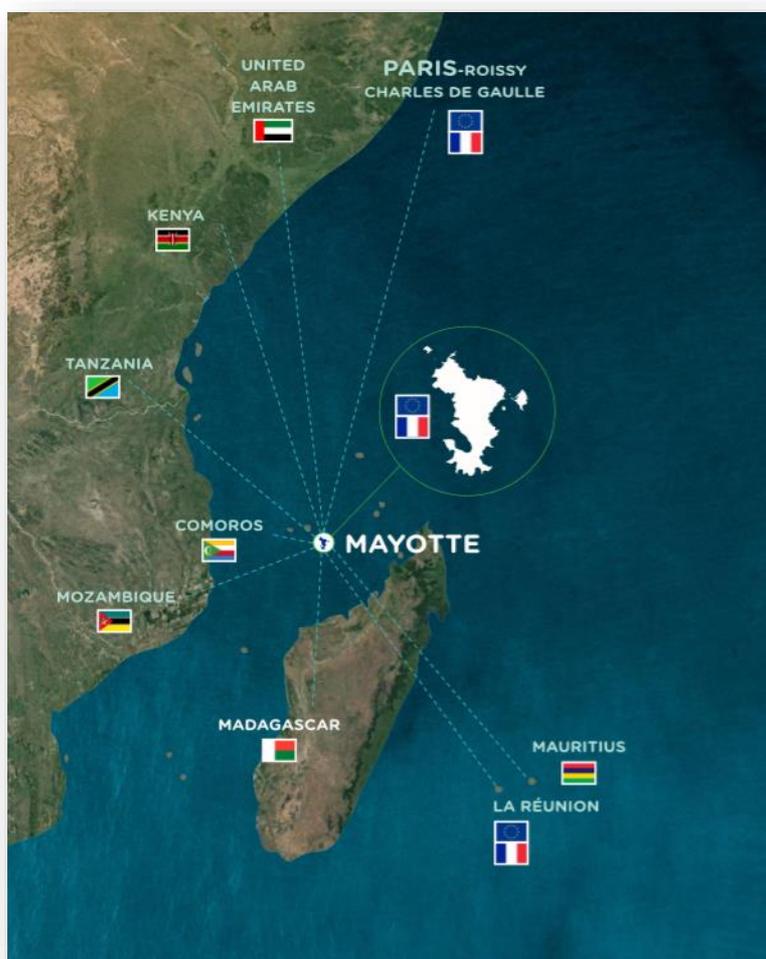
mouzidalifa.nourdine@adim-mayotte.fr

Date de l'Appel à projets

Jeudi 17 septembre 2020

Le présent appel à projets peut être prolongé ou arrêté de manière anticipée par le Conseil Départemental.

Mayotte the place to be



CALENDRIER

ETAPES	DATE
Ouverture de l'appel à projets	17 septembre 2020
Clôture des candidatures	15 Octobre 2020
Sélection et présentation des lauréats au Forum économique de Mayotte	21 et 22 Octobre 2020

SOMMAIRE

Introduction	4
1-Dispositif général	4
1.1-Contexte et définition de l'appel à projets	
1.2-Eligibilité des bénéficiaires	
1.3-Les projets éligibles	
2-Les thématiques stratégiques identifiées	5
2.1 Présentation	
2.2 Eligibilité des bénéficiaires	
2.3 Dépenses éligibles	
2.4 Les conditions requises pour un soutien sont :	
3-Modalités de l'intervention	8
3.1 La durée du projet	
3.2 Montant, forme et taux de l'aide	
3.3 Les dépenses retenues	
3.4 Versement de l'aide	
3.5 Modalité de dépôt des candidatures	
3.6 Procédure de sélection des dossiers	
3.7 Suivi de l'avancement de projets	
3.8 Livrables	
3.9 Communication	
Liste des documents en annexes	12

Introduction

L'Agence de Développement et d'Innovation de Mayotte est un partenaire privilégié du Conseil Départemental, pour la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique opérationnelle au travers de la signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

L'ADIM a contribué activement à l'élaboration du SRDEII de Mayotte (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation), dont les principaux objectifs en termes d'Innovation sont :

- ✓ Développer la structuration du soutien à l'innovation économique pour favoriser l'accès à l'innovation ;
- ✓ Développer la création d'entreprises innovantes et compétitives dans les secteurs prioritaires définis dans la SRI-SI de Mayotte ;
- ✓ Stimuler les innovations sociales et organisationnelles pour répondre aux besoins de la société mahoraise.

1. Dispositif général

1.1. Contexte et définition de l'Appel à projets

Les **appels à projets innovants** se situent dans le **contexte de la relance économique de Mayotte**, suite à la crise COVID et vient en complémentarité avec le concours innovation INNOV'ACTION976, lancé par le Conseil Départemental en août 2020.

1.2. Eligibilité des bénéficiaires

Sont éligibles les entreprises ou leurs groupements (clusters ou coopératives ou tout autre groupement), les établissements publics, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, les lycées généraux ou professionnels, les organismes de recherche, les centres techniques, et les associations, start-up.

Pour les entreprises, il s'agit des TPE et PME au sens de la réglementation européenne qui portent un projet innovant concernant l'un des cinq volets identifiés comme stratégique pour le territoire de Mayotte.

1.3. Les projets éligibles

L'objectif de cet appel à projets est de sélectionner des candidats, avec des projets innovants en **phase d'étude de faisabilité**, dans le but d'élaborer **la preuve de concept**. **La finalité est de faire émerger des projets innovants viables pour Mayotte**, avec un impact sur l'emploi et sur le développement du territoire.

Les projets de types faisabilité : Financement des études préalables au développement d'une innovation, qui portera sur l'une des thématiques identifiées, à savoir : les travaux de formalisation, du projet, les études d'ingénierie technique, commerciale, marketing, juridique...). Les projets attendus à ce stade sont en amont du développement de l'innovation.

Les critères retenus pour la sélection des bénéficiaires sont en particulier :

- ✓ Degré de réponse aux thématiques identifiées comme stratégiques ;
- ✓ Degré d'innovation du projet présenté ;
- ✓ Faisabilité technique et capacité du porteur à mener le projet ;
- ✓ Retombées économiques et création d'emploi.

La méthode mise en œuvre est de permettre dans une deuxième phase que les projets puissent s'intégrer dans une phase de développement permettant de relever les défis sociaux et économiques de Mayotte.

Les lauréats pourront bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental pouvant aller jusqu'à 100 000€ (à hauteur maximale de 70% des dépenses éligibles) et d'un accompagnement de 6 à 18 mois pour finaliser la preuve de concept.

Le Conseil Départemental de Mayotte privilégie le développement des projets dans le cadre des cofinancements (dispositifs départementaux, d'État et européens).

2. Les thématiques stratégiques identifiées

2.1. Présentation

Développer les projets innovants pour Mayotte

En accord avec le Plan Innovation Outre-mer, le Conseil Départemental souhaite mettre l'accent sur des projets à forte valeur ajoutée pour répondre à des défis tels que :

- ✓ Renforcer la formation et l'insertion professionnelle ;
- ✓ S'adapter aux changements climatiques et environnementaux ;
- ✓ Inventer de nouvelles formes de consommation, de production, de coopération ;
- ✓ Répondre aux nouveaux besoins en matière de qualité de vie et de santé ;
- ✓ Proposer de nouveaux modèles économiques ;
- ✓ Accompagner la transition énergétique ;
- ✓ Accompagner la transformation numérique notamment à travers les nouveaux usages liés au très haut débit (THD) ;
- ✓ Améliorer la compétitivité et l'attractivité.

L'appel à projets Innovation Mayotte 2020 est structuré autour de cinq volets :

- ✓ Le Développement des talents ;
- ✓ Le digital, l'intelligence artificielle et le numérique ;
- ✓ L'agriculture, agriculture connectée, l'autosuffisance alimentaire ;
- ✓ L'île verte, réduction des déchets, énergies renouvelables ;
- ✓ Le tourisme.

Volet : Le Développement des talents

Thématique 1 – Mise en valeur des talents dans les organisations
Thématique 2 - Conseil stratégique sur la formation de haut niveau via une plateforme digitale
Enveloppe allouée : 100 000 € (1 lauréat)

Volet : Le digital, l'intelligence artificielle et le numérique

Thématique 1 - École de code
Thématique 2 - École d'initiation à la robotique
Thématique 3 - Systèmes de surveillance basse atmosphère
Thématique 4 - Test pour la mise en place du LIFI (internet par la lumière) applicable à l'hôpital de Mayotte
Thématique 5 – Smart City (IOT appliquée au BTP, économie d'énergie), prédictif sur les usages de l'éclairage, fuites d'eau, consommation de climatisation etc ...
Enveloppe 500 000€ (5 lauréats)

Volet : L'agriculture, agriculture connectée, l'autosuffisance alimentaire

Thématique 1 : IOT, surveillance des parcelles et du bétail
Thématique 2 - Digifermes,
Thématique 3 – IOT, aide à la décision, productions diminutions des intrants
Enveloppe 300 000 € (3 lauréats)

Volet : L'île verte, réduction des déchets, énergies renouvelables

Thématique 1 – neutralité carbone (filtres, captation de CO2, puits de carbones actifs, système d'épuration)
Thématique 2 – Optimisation du recyclage des déchets
Enveloppe 200 000 € (2 lauréats)

Volet Tourisme

Thématique 1 – E-tourisme (plateforme digitale d'information, services en lignes)
Enveloppe 100 000 € (1 lauréat)

Le porteur de projet est convié à consulter le développement de chaque volet en annexe du document.

2.2. Eligibilité des bénéficiaires

Sont éligibles les entreprises ou leurs groupements (clusters ou coopératives ou tout autre groupement), les établissements publics, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, les lycées généraux ou professionnels, les organismes de recherche, les centres techniques, et les associations, start-up.

Pour les entreprises, il s'agit des TPE et PME au sens de la réglementation européenne qui portent un projet innovant concernant l'un des cinq volets identifiés comme stratégique pour le territoire de Mayotte.

2.3. Les dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les coûts liés à la mise en œuvre du projet dont :

- ✓ Les frais de personnel : chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet et font l'objet d'un suivi individualisé de leur implication dans le projet (fiche de poste, fiche de temps) ;
- ✓ Les coûts de prototypage ;
- ✓ L'investissement ou l'amortissement des instruments, actifs immatériels et du matériel utilisé sur la durée du projet et non déjà financés par d'autres fonds publics ;
- ✓ Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence, ainsi que les coûts de services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet ;
- ✓ Les coûts de formation, d'accompagnement, de démarches en propriété intellectuelle, industrielle ;
- ✓ Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration pour la recherche de relation collaborative ;
- ✓ Les consommables supportés directement du fait du projet.

2.4. Les conditions requises pour un soutien sont les suivantes :

- ✓ Être implanté à Mayotte, le cas échéant permettre des retombées économiques et/ou scientifiques significatives sur le territoire Mahorais (exemple : projet d'implantation, permettre à une entreprise régionale d'augmenter son activité, sa valeur ajoutée, d'obtenir un brevet,...) ;
- ✓ Les organisations doivent présenter une situation financière saine ;
- ✓ Être à jour de ses obligations sociales et fiscales y compris les personnes physiques ;
- ✓ Présenter un projet novateur, audacieux, nécessitant ou non une collaboration scientifique et technique avec un tiers.

Dans le cas d'une demande de co-financement FESI, respecter les critères définis par le Programme Opérationnel, le cas échéant dans le cadre de sa stratégie régionale d'innovation et de spécialisation intelligente, (SRI-SI).

Sont prioritaires, les domaines d'activités stratégiques visés par la SRI-SI Mayotte.

Les domaines d'Innovation Stratégique (DIS) concernant la « Connaissance, la valorisation et l'exploitation durable du patrimoine naturel et culturel mahorais » : six DIS susceptibles de déboucher sur la création de nouvelles activités ou de diversifier des activités existantes ont été identifiés :

- ✓ exploitation durable de la mer et développement des activités maritimes ;
- ✓ agriculture et agro-transformation ;
- ✓ valorisation des ressources primaires (forêt, eau « terrestre ») ;

- ✓ valorisation économique du patrimoine naturel et culturel (notamment tourisme durable);
- ✓ production et efficacité énergétique (solaire...) y compris dans la construction et les transports;
- ✓ économie sociale et solidaire (ESS) et aide à la personne.

Les Domaines Transversaux (DT) : trois domaines venant en support du développement des DIS ont été identifiés :

- ✓ l'innovation sociale (par exemple les groupements d'entreprises : mutualisation des ressources humaines, formation, achat, commercialisation...);
- ✓ les technologies de l'information et des télécommunications et les industries créatives et culturelles;
- ✓ la mobilité et les services logistiques liés aux enjeux du transport maritime, terrestre et aérien.

3. Modalités de l'intervention

3.1. La durée du projet

L'opération pourra démarrer dès le dépôt de la demande d'aide auprès du service instructeur.
L'opération pourra durer 18 mois à partir de la date de signature de la convention, délai nécessaire pour l'obtention de la preuve de concept.

3.2. Montant, forme et taux de l'aide

Le montant d'accompagnement atteindra au maximum de 100 000 € par lot ; sans dépasser un maximum de taux de 70% du coût total des dépenses éligibles.

Ce dispositif peut être mobilisé en cofinancement :

- ✓ d'une subvention FEDER,
- ✓ d'une subvention de l'Etat dans le cadre d'un Appel à projets National,
- ✓ d'une aide apportée par toute autre structure publique, dans la mesure où les taux d'aide publique maximum, tels qu'imposés par la réglementation communautaire des aides d'Etat, ne sont pas dépassés.

3.3. Versement de l'aide

Les modalités de versement de l'aide seront définies dans une convention selon le règlement des subventions en vigueur au sein du Conseil Départemental de Mayotte. Le versement de l'aide est subordonné à l'accompagnement du projet par une des structures membres du réseau innovation de Mayotte.

3.4. Modalités de dépôt des candidatures

La candidature aux appels à projets, se fera en ligne via la plateforme de demande de subvention du Conseil Départemental de Mayotte dédiée aux appels à projets.

Lien pour accéder à la plateforme du Conseil Départemental

https://lecd976soutientmonprojet.fr/aides/#/cd976/connecte/F_ddei_avremb/depot/simple

Puis « Création de compte » pour déposer votre projet.

Les partenaires du projet doivent notamment fournir un accord de consortium signé comprenant le détail des engagements de chacun d'entre eux, la répartition des droits de propriété ou des droits d'exploitation et des retours attendus.

3.5. Procédure de sélection des dossiers

Chaque candidature sera évaluée par l'ADIM et un panel d'experts indépendants, qui feront part de leurs travaux d'analyses au comité de pilotage auquel sera associé les services de l'Etat, le Conseil Départemental, la CCI, l'AFD, la BPI. En complément du dossier, le candidat devra prévoir une présentation orale de son projet. Le secrétariat des comités est assuré par l'ADIM.

Les principaux critères retenus pour la sélection des bénéficiaires sont les suivants :

- ✓ Qualité du diagnostic justifiant l'ambition de transformation portée par le projet ;
- ✓ Valeur technique et scientifique du projet ainsi que son degré d'innovation ;
- ✓ Retombées économiques du projet : retours pour les territoires en termes d'emplois, structuration des acteurs ;
- ✓ Impact social et environnemental du projet, et capacité à s'inscrire dans la trajectoire 5.0 ;
- ✓ Crédibilité des Co-financeurs et effet de levier public et privé pendant la période de soutien du PIA et niveau de participation des financements privés ;
- ✓ Perspective de pérennisation du projet au-delà du financement du PIA ;
- ✓ Capacité à mesurer la performance (jalons et indicateurs) et les impacts du projet dans la durée ;
- ✓ Capacité à mobiliser les acteurs concernés et qualité de la gouvernance de projet.

Le projet déposé sera évalué sur la base des critères suivants :

Effet levier	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de répliation du projet • Projet abordable et adapté au contexte local • Soutenabilité du modèle économique • Capacité des acteurs à maintenir un système durable dans les conditions économiques et de fiscalité locales
Appropriation locale	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt du bénéficiaire local • Capacité à s'approprier le démonstrateur • Participation de partenaires locaux
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation technologique et sociale • Maturité de la technologie
Impacts environnemental et social	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de l'économie informelle • Impact positif pour l'environnement et la biodiversité • Réduction effective de l'impact négatif des déchets

La sélection est réalisée selon la grille ci-dessous.

Le minimum de point à atteindre est de 90 points.

Critères de sélection	Coefficient (base 100)
Qualité du diagnostic justifiant l'ambition de transformation portée par le projet.	10
Valeur technique et scientifique du projet ainsi que son degré d'innovation.	10
Retombées économiques du projet : retours pour les territoires en termes d'emplois, structuration des acteurs.	10
Impact social et environnemental du projet, et capacité à s'inscrire dans la trajectoire 5.0.	10
Crédibilité des Co-financeurs et effet de levier public et privé et niveau de participation des financements privés.	20
Perspective de pérennisation du projet au-delà du financement du Conseil départemental.	10
Capacité à mesurer la performance (jalons et indicateurs) et les impacts du projet dans la durée.	10
Capacité à mobiliser les acteurs concernés et qualité de la gouvernance de projet.	20

3.6. Suivi de l'avancement des projets

Les projets lauréats font l'objet d'un suivi sous forme de comptes rendus d'avancement et de réunions avec les porteurs de projet et les partenaires, suivant un calendrier préalablement défini.

Le suivi des projets est effectué par l'ADIM en relation avec les membres du comité de sélection, afin de s'assurer du respect des engagements des lauréats.

3.7. Livrables

Dans un délai de 6 mois suivant le lancement du produit ou du service objet de la candidature, les lauréats s'engagent à livrer l'étude des usages et des publics dont ils ont détaillé la méthodologie dans leur dossier de présentation. Cette étude et/ou ses principaux résultats pourront être publiés sur le site du Conseil Départemental. Si le lancement n'est pas intervenu à l'échéance des 6 mois, les lauréats s'engagent à livrer un bilan du projet permettant de partager les enseignements tirés du projet. Ces bilans pourront être publiés sur le site du Conseil Départemental

3.8. Communication

Les lauréats autorisent le Conseil Départemental à communiquer selon les modalités et les périmètres suivants :

- Au démarrage du projet : présentation synthétique du projet (intitulé du projet, objectif, etc.) et nom du ou des partenaires ;
- En cours de projet : éléments relatifs au montage juridique et économique ;
- À l'issue du projet :
 - Comptes rendus d'avancement (principaux résultats dont les processus de montage de projet, de partenariats, principales difficultés, analyse de la situation avant/après, etc.) ;
 - Étude des usages publics et bilan.

Une fois son projet sélectionné, le porteur est tenu de mentionner le soutien apporté par le Conseil Départemental dans ses actions de promotion et de communication, et la publication de ses résultats (mention unique : *"ce projet a été soutenu par le Conseil Départemental"* accompagné du logo). Le porteur de projet s'engage également à participer à des événements de communication organisée par le Conseil Départemental.

Liste des documents en annexes

Les annexes fournissent les explications détaillées par volet :

Annexe 1 - Volet : Le Développement des talents

Annexe 2 -Volet : Le digital, l'intelligence artificielle et le numérique ;

Annexe 3 -Volet : L'agriculture, agriculture connectée, l'autosuffisance alimentaire ;

Annexe 4 - Volet : L'île verte, réduction des déchets, énergies renouvelables ;

Annexe 5 - Volet : Le tourisme.

Annexe 1

Volet : Le Développement des talents

Thématique 1 – Mise en valeur des talents dans les organisations
Thématique 2 - Conseil stratégique sur la formation de haut niveau via une plateforme digitale
Enveloppe allouée : 100 000 € (1 lauréat)

Contexte

La nouvelle économie du savoir est porteuse d'innovation et ce, notamment, grâce au développement des talents et aux architectures de partage de connaissance.

De ce fait, la compétitivité des entreprises – et particulièrement celles des secteurs de pointe – est tributaire de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et de la capacité de celle-ci à faire preuve de créativité. C'est dans ce sens que le Conseil Départemental de Mayotte souhaite promouvoir cet appel à projets. Par ailleurs, le rayonnement d'un secteur repose sur une vision stratégique partagée par l'ensemble des acteurs d'un milieu, alimentée par des actions structurantes favorisant une mutualisation des savoirs, des pratiques et de ressources.

La prospérité économique des territoires repose donc largement sur leur performance en matière de développement, d'attraction, de rétention et d'intégration d'individus de talent ainsi que leur aptitude à créer des concertations mobilisées sur ces enjeux.

À l'échelle organisationnelle, développer les compétences du futur, faire face aux pénuries de main-d'œuvre spécialisée, trouver des solutions innovantes à la gestion de ses talents et accroître la productivité sont des défis de taille que les entreprises mahoraises relèvent chaque jour pour développer leur compétitivité, assurer leur croissance et contribuer au bien-être de l'individu dans l'actualisation de ses compétences.

À l'échelle sectorielle, développer des actions concertées et structurantes favorisant le partage des connaissances et la collaboration d'un ensemble de parties prenantes est un puissant vecteur pour générer des innovations à impact social et économique. Les écosystèmes de collaboration sont ainsi des incontournables dans le développement économique, plus particulièrement en milieu insulaire.

C'est dans ce contexte que le Conseil Départemental a décidé de s'investir face aux enjeux majeurs de la main-d'œuvre mahoraise. Il propose à ses partenaires (organisations sectorielles, institutions d'enseignement supérieur ou professionnel, organismes en employabilité, entreprises) et autres organismes concernés de se rallier autour de projets stratégiques et mobilisateurs permettant de développer de nouveaux modèles pour assurer la disponibilité, l'intégration et le développement des talents et des compétences du futur dans les secteurs économiques à haut potentiel.

L'appel à projets Développement des talents a pour **objectif de faire émerger des projets ouverts aux nouvelles pratiques axés sur le développement des compétences et comme réponse aux problématiques et aux besoins des entreprises mahoraises en matière de recrutement, d'intégration et de développement des talents et d'accès à des compétences du futur.**

Il vise à susciter des solutions novatrices qui sortent des sentiers battus et dont l'impact social et économique génère des retombées positives pour les mahorais, les entreprises et le développement économique du territoire.

Secteurs à haut potentiel visés

La Stratégie de développement économique de Mayotte, dans laquelle s'inscrit le présent projet, vise à s'assurer que les conditions soient en place pour favoriser tous les secteurs de l'économie mahoraise.

Elle priorise quatre (4) secteurs dont l'important potentiel permettra à l'économie mahoraise d'être avant-gardiste, innovante et ouverte sur son environnement, tout en maximisant le rendement des ressources du territoire :

- ✓ Développement des hauts potentiels ;
- ✓ Leadership ;
- ✓ Mise en valeur des talents dans les organisations ;
- ✓ Conseil stratégique sur la formation de haut niveau via une plateforme digitale.

L'appel de projets vise les quatre (4) secteurs prioritaires précédemment identifiés.

Critère d'éligibilité

Les projets devront démontrer les impacts sur l'emploi et la main d'œuvre sur les aspects suivants :

- Renforcer les compétences des employés ;
- Assurer l'attraction et la rétention des talents ;
- Favoriser une adéquation entre les besoins des entreprises et le bassin de talents disponible ;
- Encourager l'acquisition de compétences et de connaissances du futur ;
- Faciliter l'intégration dans le milieu de l'emploi la jeunesse mahoraise, les cadres moyens et de haut niveau pour ensemble relever les défis de Mayotte,

La chance de Mayotte c'est son capital humain, et « qu'il n'y a de développement que d'hommes » et c'est en apportant des innovations au niveau des compétences qu'il sera possible de tendre vers une meilleure employabilité des ressources vives du territoire.

L'appel à projets souhaite stimuler les collaborations entre les acteurs du développement économique mahorais et promouvoir le développement d'actions coordonnées sur tout le territoire dans une logique d'équilibre pour favoriser la répartition de l'excellence sur l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre d'un système de collaboration dynamique est un critère de plus pour l'appel à projets. La méthode agile consistant à maquetter et expérimenter sera appréciée dans la démarche. L'écosystème de collaboration pourra être constitué notamment :

- Une organisation sectorielle reconnue telle qu'une grappe, un CSMO, une association sectorielle. Les organisations sectorielles impliquées doivent être en mesure de valider la problématique soulevée par le projet;
- Une ou plusieurs institutions d'enseignement supérieur ou professionnel telles qu'une université,, une école d'enseignement professionnel ou technique;
- Un ou plusieurs organismes en emploi ;
- Une ou plusieurs entreprises œuvrant dans un des secteurs à haut potentiel identifiées ;
- Une ou plusieurs cohortes d'individus en recherche d'emploi ou en emploi ;
- Une collectivité locale de Mayotte.

Annexe 2

Volet : Le digital, l'intelligence artificielle et le numérique

Thématique 1 - École de code
Thématique 2 - École d'initiation à la robotique
Thématique 3 - Systèmes de surveillance basse atmosphère
Thématique 4 - Test pour la mise en place du LIFI (internet par la lumière) applicable à l'hôpital de Mayotte
Thématique 5 – Smart City (IOT appliquée au BTP, économie d'énergie), prédictif sur les usages de l'éclairage, fuites d'eau, consommation de climatisation etc ...
Enveloppe 500 000 € (5 lauréats)

L'action est menée sur le territoire régional et s'inscrit dans un cadre pluriannuel : 2020 - 2022

➤ **Thématique 1 « École de code »**

Les outils numériques sont aujourd'hui incontournables dans notre société et améliorent notre quotidien. Ils sont devenus indispensables pour communiquer, rechercher un emploi, un logement, des loisirs, pour faciliter l'accès aux soins, maintenir l'autonomie des personnes, etc. Le Conseil Départemental souhaite que la formation sur le secteur numérique soit un vecteur d'amélioration des conditions de vie de la population Mahoraise.

Les projets devront répondre aux enjeux suivants :

- ✓ Proposer la création d'une nouvelle école de numérique ou apporter une amélioration substantielle à une école déjà existante ;
- ✓ Encourager le développement et le déploiement de la formation numérique ;
- ✓ Œuvrer en faveur de l'amélioration de l'accessibilité sous toutes ses formes (accessibilité à l'emploi, aux transports, à la culture, à la citoyenneté, aux soins, aux droits...);
- ✓ Initiation et formation aux métiers de développeurs.

Les projets exclus de l'appel à projets :

- ✓ Les projets de recherche appliquée ;
- ✓ Les projets concernant des actions hors du territoire de Mayotte ;

- ✓ Les projets individuels sans dimension d'intérêt collectif ou général.

➤ Thématique 2 « École d'initiation à la robotique »

Initiation et formation à la programmation informatique /robotique, auprès de publics cibles (jeunes, seniors, actifs, chômeurs, personnes en situation de handicap physique et social, etc...), pour :

Thème 1. Robots et objets connectés pour les apprentissages

- ✓ Quels usages des robots et des objets connectés pour quels apprentissages ?
- ✓ Disciplinaires et/ou transversaux (STEAM, compétences du 21e siècle, transition écologique, CRCN...) ?
- ✓ Robots et objets connectés vecteurs du développement de l'approche STEAM en France ?
- ✓ Quels liens avec les approches et disciplines actuelles liées à l'enseignement de l'informatique?
- ✓ Quelle mobilisation des robots et objets connectés dans les approches pédagogiques académiques et dans les approches pédagogiques s'inspirant de la ludification voire de la gamification ?
- ✓ Quels apports et lacunes - ou contraintes - spécifiques des robots et des objets connectés par rapport à d'autres outils ou pratiques numériques (tablettes, BYOD...) ?
- ✓ Le point de vue des élèves : est-ce qu'on apprend mieux, autre chose que dans les disciplines et activités traditionnelles ?

Thème 2. Intégration des robots et des objets connectés dans les parcours de formation et les diverses formes d'enseignement

- ✓ Le point de vue des enseignants : ce que change pour eux le développement des robots et des objets connectés dans le système éducatif.
- ✓ Quels profils d'enseignant et quelles compétences pour mobiliser la robotique et les objets connectés pour les apprentissages ?
- ✓ Quelle évolution des approches et des pratiques pour les formateurs disciplinaires et les formateurs au numérique ? Pour les autres acteurs du système éducatif (corps d'inspection, personnels de direction, partenaires et collectivités territoriales) ?
- ✓ Quelle reconfiguration des actions pédagogiques et de la formation des enseignants en lien avec la robotique et les objets connectés en éducation : pédagogie par projet, pédagogie active, challenges robotique... ?
- ✓ Comment les dispositifs de formation et de développement professionnel des enseignants intègrent-ils ces robots et objets connectés ?
- ✓ La robotique et les objets connectés comme vecteurs de continuité des apprentissages : lien inter-degrés, lien avec l'enseignement supérieur, préparation à la voie technologique ou professionnelle. Quelle articulation et quelle cohérence entre robotique pédagogique et robotique industrielle ?

➤ Thématique 3 « Systèmes de surveillance basse atmosphère »

Tous les territoires d’Outre-mer ont pour vocation à héberger, à servir de points de suivi et d’observation du ciel et de l’espace.

Mayotte a une position stratégique dans canal du Mozambique et l’Océan Indien qui offre un caractère unique avec son lagon. LA mise ne place d’un système de surveillance surtout avec le développement croissant du transport maritime peut assurer une meilleure sécurité de risques naturels en particulier avec l’émergence d’un nouveau volcan dans la Région.

Pour cette raison, le Conseil Départemental souhaite encourager la mise en place et le déploiement des stations de surveillance des constellations qui vont permettre de rendre compte et voir comment les ondes et les trames informatiques de Galileo sont transmises.

Mettre en place des systèmes d’information et de surveillance, nécessaire pour Mayotte. Lieu d’expérimentation, avec a terme la diffusion du savoir sans les milieux insulaires.

➤ Thématique 4 « Smart City »

Mayotte pense que le déploiement de smart city peut apporter à sa population et à son économie des solutions nouvelles dans le domaine de l’économie d’énergies, de l’écologies, de la santé, de la circulation, de la construction, etc. De façon raisonné et innovante un meilleur développement des hommes et de son territoire avec à l’horizon 2030, une Mayotte Smart City raisonné.

Ce volet Smart City, a vocation à apporter des solutions nouvelles pour faire de Mayotte une territoire collaboratif, durable et innovante.

Les propositions pourront se faire autour des sept piliers définis, à savoir :

Habitat et environnement

- ✓ Économie d’énergie
- ✓ Passoire énergétique
- ✓ Bâtiments à énergie passive
- ✓ Climatisation
- ✓ Capteurs pour fuites d’eau

Transports et mobilité

- ✓ Mobilité douce
- ✓ Bus connectés

E- Santé / Silver économie

- ✓ Partager en toute sécurité les données entre les acteurs de la santé
- ✓ Développer l'efficacité du parcours de santé au sein de la ville et du territoire
- ✓ Développer l'accessibilité des équipements de la ville

➤ **Thématique 5 « Test pour la mise en place de LIFI (internet par la lumière) applicable notamment dans le domaine de la santé à Mayotte »**

A contrario du Wi-Fi qui utilise des ondes électromagnétiques, le Li-Fi, diminutif de Light Fidelity, se sert de variations très rapides de lumière – invisibles à l'œil nu – pour transmettre des contenus (audio, vidéo, photo...) vers un PC, un smartphone ou une tablette. La technologie Li-Fi permet donc une communication sans fil et sécurisée grâce à la lumière.

Mayotte souhaite utiliser cet outil pour relever les défis de la communication innovante et performante.

Annexe 3

Volet : L'agriculture, agriculture connectée, l'autosuffisance alimentaire

Thématique 1 : IOT, surveillance des parcelles et du bétail
Thématique 2 - Digifermes
Thématique 3 – IOT, aide à la décision, productions diminutions des intrants
Enveloppe 300 000 € (3 lauréats)

➤ Thématique 1- « IOT, surveillance des parcelles et du bétail »

Le Conseil Départemental de Mayotte souhaite promouvoir une technologie qui vise à recueillir des informations en temps réel sur l'emplacement, la vitesse, la température corporelle et le niveau de stress du bétail.

Le projet envisage à implémenter l'utilisation de colliers trackers qui permettront aux éleveurs d'effectuer un suivi plus précis de la santé, de l'alimentation, de la sécurité et d'autres points de surveillance de leurs bétails. Ils peuvent aussi géolocaliser leurs bétails en temps réel.

Un système de stockage des données enregistre ensuite les informations dans une base de données afin d'établir un modèle de référence pour les mouvements du cheptel sur une période donnée. L'application d'algorithmes intelligents sur ces modèles aide à déterminer si le bétail se déplace de manière irrégulière, ou si certains animaux s'isolent du troupeau, comme c'est souvent le cas des animaux malades ou blessés.

Pour que cette révolution s'accomplisse, la puissance des solutions proposées devra se doubler d'une grande simplicité d'utilisation, avec des packages « clés en main » offrant, en résumé :

- Une solution de connectivité tous terrains, avec notamment des capteurs de données autonomes.
- Des capacités de stockage et de protection des données, en particulier dans le Cloud, quels que soient les capteurs émetteurs et leurs formats de données, ou leurs protocoles de transmission.
- Des fonctions d'analyse des données facilement accessibles.
- Une restitution personnalisée des informations multisources et du résultat des analyses (tableaux paramétrables).

➤ Thématique 2 – « Digifermes »

Le développement d'une agriculture plus structurée pour favoriser les circuits courts et alimenter la population mahoraise est une priorité du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental souhaite optimiser l'agriculture locale aussi dans l'optique que cette activité soit profitable aux agriculteurs et à leurs familles ; et susciter des vocations nouvelles, une agriculture qui représente un secteur d'avenir pour les jeunes mahorais.

L'objectif des Digifermes est de promouvoir une agriculture numérique qui réponde aux besoins des agriculteurs.

Elles se déploient autour des axes suivants

- **Le pilotage tactique des productions agricoles** : outil d'aide à la décision (OAD) qui s'appuient sur des capteurs et IoT permettent à l'agriculteur de prendre la meilleure décision pour une production à un instant t.
- **La digitalisation de l'agroéquipement** : robotique mais aussi agriculture de précision sont les nouveaux outils de demain pour une modulation plus fine des interventions.
- **La stratégie et l'économie de l'exploitation digitale** : pilotage des données pluriannuelles, organisation du travail, cours des marchés, le numérique permettra d'optimiser l'ensemble du métier de l'agriculteur.
- **La valorisation des data** : fiabilité et données en temps réel permettront de gagner en réactivité et efficacité.

Les Digifermes doivent effectuer les types d'actions :

- Des évaluations : elles sont un terrain d'expérience pour éprouver grandeur nature de nouvelles technologies ou des prototypes numériques
- De la co-construction d'innovations, en encourageant la collaboration entre les acteurs du monde agricole et du monde numérique

➤ Thématique 3 –« IOT, aide à la décision, production, diminutions des intrants »

La production agricole bas niveau des intrants, ce sont des productions agricoles qui garantissent un impact environnemental compatible avec la politique de protection de l'eau et des milieux aquatiques et ce, de façon structurelle, du fait de leur faible recours a priori aux intrants au cours de leur cycle de production.

Mayotte pense que la maîtrise des intrants est un critère clé pour maîtriser une agriculture plus moderne et plus raisonnée.

Elles sont :

- Agriculture Biologique
- Herbe/Prairies
- Luzerne et sainfoin
- Chanvre
- Sarrasin
- Biomasse et Bocage énergie

Quels sont les projets éligibles ?

Projets portés par des acteurs économiques des filières agricoles bas niveau des intrants

Projets concernant des investissements de stockage, de transformation ou de commercialisation de productions agricoles bas niveau des intrants

Projets permettant de développer des surfaces supplémentaires de production agricole bas niveau des intrants sur la Région de Mayotte à enjeu stratégique :

- de protection des captages,
- de protection de milieux aquatiques, zones humides ou littorales,
- de protection contre l'érosion et le ruissellement.

Annexe 4

Volet : L'île verte, réduction des déchets, énergies renouvelables

Thématique 1 – neutralité carbone (filtres, captation de CO2, puits de carbones actifs, système d'épuration)
Thématique 2 – Optimisation du recyclage des déchets
Enveloppe 200 000 € (2 lauréats)

Contexte

Mayotte est l'un des départements de France où les traditions restent encore marquées, à cet effet, elle souhaite maîtriser mieux son impacte carbone, et la propreté de son territoire qui fera un atout essentiel pour le bien vivre des mahorais et un positionnement clé pour son développement touristique.

L'Appel à projets (AAP) envisagé vise à soutenir et expérimenter des initiatives de transition citoyenne d'intérêt collectif dans la phase de démarrage ou de développement, qui répondent concrètement aux enjeux de la transition énergétique, écologique et sociale et favorisent la conscientisation et le passage à l'action des citoyens.

Les projets retenus devront concourir à :

- ✓ Faire changer durablement les comportements en faveur de la transition écologique, du bien-être et du bien-vivre,
- ✓ Expérimenter, mettre en œuvre et diffuser des pratiques alternatives,
- ✓ Contribuer à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à horizon 2040.

Seront sélectionnés en priorité les projets qui porteront sur un ou plusieurs des thèmes suivants :

- ✓ Énergie renouvelable et économies d'énergie
- ✓ Préservation de la Biodiversité
- ✓ Prévention des déchets ménagers
- ✓ Mobilité douce

➤ **Thématique 1 – « neutralité carbone (filtres, captation de CO2, puits de carbones actifs, système d'épuration) »**

La neutralité carbone s'inscrit dans la trajectoire 5.0 et les objectifs de France Relance s'inscrivent pour 30€ de leurs projets dans une dynamique de transition écologique.

Mayotte souhaite devenir un acteur de premier plan de captation et filtrage du CO2 et optimisation des puits carbone naturel.

Le projet devra présenter des actions concrètes et être suffisamment abouti pour qu'il soit mis en œuvre dans les 12 mois qui suivront la signature de la convention d'attribution de la subvention.

➤ **Thématique 2 – « Optimisation du recyclage des déchets »**

Il vise à valoriser des solutions permettant d'agir à la fois à l'amont, pour réduire les déchets, et à l'aval, pour trouver des solutions de valorisation et de réduction de l'impact de ces déchets sur l'environnement

Périmètre de l'appel à projets :

- **Gestion des déchets** : réduction à la source, collecte, tri, recyclage, réemploi

Exemples de projets concernés :

- ✓ Solutions de substitution aux plastiques à usage unique et aux matières non recyclables
- ✓ Optimisation de la logistique de collecte
- ✓ Chaîne de tri
- ✓ Système de collecte décarboné
- ✓ Système de compostage
- ✓ Solutions fondées sur la nature pour réduire le ruissellement urbain
- ✓ Dispositifs de piégeage des déchets dans les réseaux pluviaux
- ✓ Production de biogaz
- ✓ Production de combustibles solides de récupération
- ✓ Recyclage/réemploi de matériel électronique et électrique

Annexe 5

Volet : Le tourisme

Thématique 1 : e-tourisme
Enveloppe 100 000 € (1 lauréat)

Contexte

Mayotte terre de tradition, de parfum, avec l'un des plus beaux lagons du monde, offre un potentiel touristique de premier plan, qu'elle souhaite développer dans le cadre d'un tourisme de niche raisonné, pour que Mayotte reste une terre d'expérience.

Le Schéma de développement du tourisme prévoit un grand nombre d'investissement, en termes de projets de construction d'hôtels, de formations des hommes, d'activités touristiques. Le CD et les acteurs du tourisme souhaitent que Mayotte bénéficie d'un outil digital innovant et adapté qui permettent de relever les défis du tourisme pour les dix prochaines années.

Les objectifs de ce volet sont doubles :

- Objectif 1 : Renforcer l'attractivité touristique du territoire de Mayotte par des services numériques pour le touriste depuis son départ jusqu'à sa pratique d'activités sur les lieux de vacances ;
- Objectif 2 : Enrichir l'expérience utilisateur (réalités virtuelles, expériences facilitant l'accès à l'information et aux services, immersion...)

Plusieurs types de services numériques de découverte du territoire et de médiation peuvent bénéficier d'un soutien dans le cadre de cette volet (liste non exhaustive) :

- Dispositifs d'aide à la visite ;
- Services ludiques de découverte des contenus ;
- Services visant à améliorer l'accueil des touristes ;
- Application en mobilité

Les projets présentés dans le cadre de ce volet devront notamment :

- S'appuyer sur les récentes innovations technologiques appliquées au tourisme telles que les technologies 3D et la réalité virtuelle (immersive...), les services sans contact (NFC, QR codes...), la robotique, les technologies mobiles, les enrichissements de contenu, les objets connectés... ;
- Développer les usages marketing de la donnée touristique (collecte d'informations sur les comportements, consommation...).

Les porteurs s'engagent à ce que les données relatives aux différents projets présentés soient disponibles pour alimenter l'observatoire économique de Mayotte. Les données en question seront sous format SIG (géolocalisation).

Les projets des candidats devront également être pensés dans une évolution permanente et rapide de supports et être donc transposables sur différents médias tels que :

- Le web et les médias sociaux ;
- Les terminaux mobiles ;
- Les bornes interactives ;
- Les outils numériques ;
- Les objets connectés ;
- Les bâtiments intelligents.

Ces projets devront principalement :

- Concourir à améliorer l'attractivité du ou des territoires (valeur ajoutée territoriale du projet en termes de fréquentation, de nuitées, nouvelles clientèles...);
- Enrichir l'expérience du visiteur en termes d'offre ou de services, proposer des produits à caractère expérientiel ;
- Contribuer à développer la fréquentation touristique ;
- Impulser des coopérations inter-filières ;
- Inscrire l'utilisateur au cœur du dispositif pour une appropriation facile du service ou produit proposé ;
- Avoir un modèle économique réaliste et viable ;
- Privilégier des solutions technologiques libres et des possibilités de partage des développements, savoir-faire et des contenus ;
- Être duplicables.